

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 04 MARS 2014**

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

Pouvoirs : Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOPE  
Yves TOURAINE à Bernard UTHURRY  
Robert BAREILLE à Dolores CABELLO  
Nicolas MALEIG à Jean-Etienne GAILLAT  
Fabien REICHERT à Philippe GARROTE  
Jean-Marie GINIEIS à Dominique QUEHEILLE  
Patrick MAILLET à Marie-Lyse GASTON  
Martine MIRANDE à Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE  
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

REÇU

RAPPORT N° 140304-16-ECO

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

### APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME

M. LAURONCE rappelle que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a délégué la compétence tourisme à l'Office de Tourisme, celui-ci étant constitué depuis le 01 janvier 2005 en Établissement Public Industriel et Commercial.

Le "transfert" a été, comme il se doit, assorti d'une convention liant l'OT à la CCPO sur un certain nombre d'objectifs qui ont toujours fait l'objet d'un consensus et qu'il s'agit de réofficialiser et d'actualiser sur une durée "coutumière" de trois ans.

Il s'agit pour la collectivité et l'EPIC de s'entendre, dans le dialogue et la confiance, pour :

- définir une stratégie de promotion et de communication touristique conforme aux enjeux du territoire du Haut-Béarn
- élaborer un plan d'actions annuel (annexé à la convention d'objectifs)
- mettre en place des outils d'observation et de mesure de l'activité touristique utiles à l'élaboration de sa stratégie de développement et de communication en concertation avec

les partenaires institutionnels : Pyrénées Béarnaises, Comité Départemental du Tourisme 64, CRTA, (cf aussi annexes)

- assurer la commercialisation des produits touristiques qu'il conçoit ou coproduit.
- assurer de manière générale et globale le financement pérenne des missions traditionnelles, et de ses objectifs par une préparation concertée du budget et, in fine, le versement par la collectivité intercommunale d'une subvention d'équilibre annuelle conséquente. (390 000 € prévus en 2014).

Le budget de l'Office de Tourisme, approuvé par le Conseil Communautaire, le 19 décembre 2013, est d'ailleurs une traduction d'une convention d'objectifs qui tient compte de l'actualité, des orientations, des réglementations, des enjeux et des projets de développement.

A la lumière de ces explications et de l'ensemble des documents communiqués, le Conseil Communautaire décide :

REÇU

Oui cet exposé

le 14 MARS 2014

PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **REPLACE** la précédente convention d'objectifs du 23 avril 2013
- **APPROUVE** pour 3 ans la présente Convention d'objectifs et ses annexes jointes à la présente délibération.
- **PREND ACTE** de la possibilité si besoin est de modifier par avenant ces dispositions contractuelles
- **AUTORISE** M. le Président à signer pour engagement les dits documents partenariaux.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures

Affiché le 14.03.14

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

